



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Framatome

Question au Gouvernement n° 2067

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Anciaux.

M. Jean-Paul Anciaux. Le 30 août dernier, vous avez, monsieur le ministre de l'industrie, autorisé les actionnaires publics de Framatome à participer à la réflexion sur l'éventuelle fusion de cette entreprise avec GEC-Alsthom. Cette annonce a soulevé de nombreuses interrogations auxquelles, pour l'heure, peu de réponses ont été apportées.

Or des questions majeures se posent et ne laissent indifférents ni le Parlement, qui a décidé la constitution d'une mission d'information présidée par mon collègue Yvon Jacob, car Framatome est contrôlée à 51 % par l'État, ni le personnel concerné en tout premier lieu par ce projet de fusion et avec lequel les négociations se poursuivent.

Je rappelle que Framatome s'appuie sur trois grands pôles d'activité: le nucléaire, la connectique et les équipements industriels.

Les stratégies à développer sont, bien entendu, de nature différente selon les métiers. Les informations dont nous disposons actuellement nous laissent entrevoir des garanties pour les activités nucléaires. Mais celles-ci, en l'absence de programme à court terme, n'offrent que peu de perspectives de développement.

En revanche, il n'est pas fait mention des autres activités, qui pourtant sont extrêmement importantes en termes d'enjeu industriel, de volume d'exportations, de maintien au plus haut niveau de la technologie française et, bien sûr, monsieur le ministre, d'emplois.

Ainsi, pour le bassin industriel de Saône-et-Loire, et du Creusot en particulier, Framatome, avec ses deux établissements - Thermodyn et NFM -, est un employeur très important et son personnel est hautement qualifié. Les salaires sont aujourd'hui inquiets et s'interrogent sur les conséquences des décisions qui seront prises. Vous avez affirmé à plusieurs reprises, monsieur le ministre: «La première responsabilité de l'État, c'est d'aider à la recomposition du tissu industriel français», et vous avez ajouté: «dans ce domaine nous avons pris quinze ans de retard».

Prolongeant vos propos, vous indiquiez récemment votre souhait que le rapprochement entre GEC-Alsthom et Framatome soit fondé sur un véritable projet industriel. Quel est, à ce jour, ce projet industriel ? L'État participe-t-il à son élaboration ? Si un accord intervient, quel moyen l'État aura-t-il à sa disposition pour s'assurer de l'application effective, dans la durée, des accords convenus ?

Pouvez-vous m'indiquer où en sont les négociations ? Êtes-vous déterminé à obtenir toutes les assurances quant au maintien des activités, des emplois et à la préservation des sites ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Une mission d'information du Parlement, devant laquelle je me suis rendu, est en train de procéder à une étude très sérieuse sur le sujet. Le Gouvernement en prendra connaissance avec beaucoup d'intérêt.

Sur cette affaire du rapprochement de GEC-Alsthom et de Framatome, il faut être très pragmatique. J'ai entendu dire qu'un tel rapprochement pouvait mettre en cause la filière nucléaire française. Je rappelle seulement que la société Framatome a été, de 1959 à 1990, une entreprise à capitaux privés et qu'elle n'est devenue publique

que par accident.

Durant ces trente et une années, cette très grande entreprise privée a accompagné la construction de la filière nucléaire française et a parfaitement servi le dessein national. Pourquoi ? Tout simplement parce que la filière nucléaire française, c'est, bien sûr, Framatome, mais c'est d'abord le CEA, Electricité de France et la COGEMA, trois entreprises publiques.

C'est bien un dessein industriel que de vouloir construire un groupe électromécanique de dimension mondiale à base de capitaux français. L'objectif est de donner à ce groupe une structure équivalente à celle de tous ses grands concurrents, qu'il s'agisse d'Hitachi, d'ABM, de Siemens, de General Electric ou de Westinghouse. La France a posé cinq conditions, qui ne sont pas négociables. Notre pays gardera la maîtrise de sa filière nucléaire; nous appliquerons intégralement la convention qui lie Framatome et Siemens. En cas d'accord, la société Framatome restera une structure propre, avec son nom, son périmètre d'activités, en particulier en ce qui concerne le nucléaire et la connectique. Les réserves et les contreparties en termes de trésorerie liées aux engagements de démantèlement seront préservées. On ne s'engagera dans cette voie que s'il y a un pacte d'actionnaires entre le pôle public et l'entreprise française Alcatel-Alsthom et que si la participation de ce pacte est au moins égale à celle du partenaire étranger. Ces cinq conditions «verrouillent» l'évolution de cette affaire. Les négociations sont en cours, mais il s'agit d'un sujet sur lequel nous n'avons pas de contraintes de temps. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Anciaux.

M. Jean-Paul Anciaux. Le 30 août dernier, vous avez, monsieur le ministre de l'industrie, autorisé les actionnaires publics de Framatome à participer à la réflexion sur l'éventuelle fusion de cette entreprise avec GEC-Alsthom. Cette annonce a soulevé de nombreuses interrogations auxquelles, pour l'heure, peu de réponses ont été apportées.

Or des questions majeures se posent et ne laissent indifférents ni le Parlement, qui a décidé la constitution d'une mission d'information présidée par mon collègue Yvon Jacob, car Framatome est contrôlée à 51 % par l'État, ni le personnel concerné en tout premier lieu par ce projet de fusion et avec lequel les négociations se poursuivent.

Je rappelle que Framatome s'appuie sur trois grands pôles d'activité: le nucléaire, la connectique et les équipements industriels.

Les stratégies à développer sont, bien entendu, de nature différente selon les métiers. Les informations dont nous disposons actuellement nous laissent entrevoir des garanties pour les activités nucléaires. Mais celles-ci, en l'absence de programme à court terme, n'offrent que peu de perspectives de développement.

En revanche, il n'est pas fait mention des autres activités, qui pourtant sont extrêmement importantes en termes d'enjeu industriel, de volume d'exportations, de maintien au plus haut niveau de la technologie française et, bien sûr, monsieur le ministre, d'emplois.

Ainsi, pour le bassin industriel de Saône-et-Loire, et du Creusot en particulier, Framatome, avec ses deux établissements - Thermodyn et NFM -, est un employeur très important et son personnel est hautement qualifié. Les salaires sont aujourd'hui inquiets et s'interrogent sur les conséquences des décisions qui seront prises. Vous avez affirmé à plusieurs reprises, monsieur le ministre: «La première responsabilité de l'État, c'est d'aider à la recomposition du tissu industriel français», et vous avez ajouté: «dans ce domaine nous avons pris quinze ans de retard».

Prolongeant vos propos, vous indiquiez récemment votre souhait que le rapprochement entre GEC-Alsthom et Framatome soit fondé sur un véritable projet industriel. Quel est, à ce jour, ce projet industriel ? L'État participe-t-il à son élaboration ? Si un accord intervient, quel moyen l'État aura-t-il à sa disposition pour s'assurer de l'application effective, dans la durée, des accords convenus ?

Pouvez-vous m'indiquer où en sont les négociations ? Êtes-vous déterminé à obtenir toutes les assurances quant au maintien des activités, des emplois et à la préservation des sites ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. Une mission d'information du Parlement, devant laquelle je me suis rendu, est en train de proceder a une etude tres serieuse sur le sujet. Le Gouvernement en prendra connaissance avec beaucoup d'interet.

Sur cette affaire du rapprochement de GEC-Alsthom et de Framatome, il faut etre tres pragmatique. J'ai entendu dire qu'un tel rapprochement pouvait mettre en cause la filiere nucleaire francaise. Je rappelle seulement que la societe Framatome a ete, de 1959 a 1990, une entreprise a capitaux prives et qu'elle n'est devenue publique que par accident.

Durant ces trente et une annees, cette tres grande entreprise privee a accompagne la construction de la filiere nucleaire francaise et a parfaitement servi le dessein national. Pourquoi ? Tout simplement parce que la filiere nucleaire francaise, c'est, bien sur, Framatome, mais c'est d'abord le CEA, Electricite de France et la COGEMA, trois entreprises publiques.

C'est bien un dessein industriel que de vouloir construire un groupe electromecanique de dimension mondiale a base de capitaux francais. L'objectif est de donner a ce groupe une structure equivalente a celle de tous ses grands concurrents, qu'il s'agisse d'Hitachi, d'ABM, de Siemens, de General Electric ou de Westinghouse.

La France a pose cinq conditions, qui ne sont pas negociables. Notre pays gardera la maitrise de sa filiere nucleaire; nous appliquerons integralement la convention qui lie Framatome et Siemens. En cas d'accord, la societe Framatome restera une structure propre, avec son nom, son perimetre d'activites, en particulier en ce qui concerne le nucleaire et la connectique. Les reserves et les contreparties en termes de tresorerie liees aux engagements de demantelement seront preservees. On ne s'engagera dans cette voie que s'il y a un pacte d'actionnaires entre le pole public et l'entreprise francaise Alcatel-Alsthom et que si la participation de ce pacte est au moins egale a celle du partenaire etranger. Ces cinq conditions «verrouillent» l'evolution de cette affaire. Les negociations sont en cours, mais il s'agit d'un sujet sur lequel nous n'avons pas de contraintes de temps. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Anciaux Jean-Paul](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2067

Rubrique : Energie nucleaire

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 1996, page 8255

Réponse publiée le : 12 décembre 1996, page 8255

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 décembre 1996